



FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Section 1 - Identification du produit chimique et de la société

Nom de produit : Huile pour engrenages (95848)

Formule chimique : Mélange

Famille chimique : Huile minérale très raffinée et additifs

Fabricant : Dynabrade Inc., 8989 Sheridan Drive, Clarence, NY 14031-1419, téléphone (716) 631-0100
télécopieur (716) 631-2073

Section 2 - Composition / Informations sur les ingrédients

NOM D'INGRÉDIENT	CAS NUMBER
Solvant Dewaxed Residual Oil (Petroleum) Huile résiduelle déparaffinée au solvant (pétrole)	64742-62-7
Oléfine sulfurisée Dialkyldithiocarbamate de molybdène	NJTSRN 800962-5004 Propriétaire

LIMITE D'EXPOSITION :

Composants dangereux (identité chimique spécifique ; nom(s) usuel(s))	OSHA PEL	ACGIH TLV	ACGIH STEL
Huile résiduelle déparaffinée au solvant (pétrole)	5 mg/m ³ *	5 mg/m ³ *	10 mg/m ³ *
Oléfine sulfurisée	n/e	n/e	n/e
Dialkyldithiocarbamate de molybdène	n/a	n/a	n/a

* brouillard d'huile

n/e non établi

n/d non disponible

Aucun des composants de ce produit à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est listé par NTP, IARC, OSHA en tant que substance cancérigène ou substance potentiellement cancérigène.

Section 3 - Identification des dangers

***** APERÇU DES URGENCES *****

Peut provoquer une irritation des yeux. Un contact prolongé et/ou répété avec la peau peut provoquer une irritation. L'inhalation de brouillard ou de vapeur peut être irritante

HMIS

H 1

F 1

R 0

PPE†

†Sec. 8

Principale(s) voie(s) d'entrée

Yeux

Peau

Inhalation

Ingestion

Yeux : Une irritation des yeux peut être provoquée par un contact avec le produit.
Peau : Un contact prolongé et/ou répété avec la peau peut provoquer une irritation.
Ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. De faibles quantités aspirées dans les poumons au cours de l'ingestion ou du vomissement peuvent entraîner des lésions pulmonaires bénignes à graves.
Inhalation : Voie d'exposition improbable en raison de la faible volatilité du produit. A des températures élevées, des vapeurs ou des brouillards peuvent être produits et provoquer des irritations des voies respiratoires.

Effets chroniques d'une surexposition

Une exposition prolongée et/ou répétée peut provoquer des irritations de la peau, des yeux ou des voies respiratoires.

Etats de santé aggravés par l'exposition au produit

Aucune donnée spécifique disponible.

Section 4 - Mesures de premiers secours

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment pendant 15 minutes à l'eau savonneuse
 En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

Inhalation : En cas de gêne respiratoire ou d'irritation, transporter le sujet à l'air frais. Consulter un médecin.

Après les premiers secours, rechercher l'assistance de l'infirmerie, des services médicaux d'urgence ou de proximité

Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Température d'éclair : > 400 °F (204 °C)

Méthode de température d'éclair : COC

Limites d'inflammabilité : (env. % par vol. dans l'air) :

LIE : aucune donnée disponible

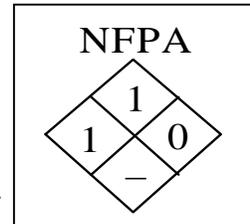
LES : aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : non déterminée

Moyens d'extinction : Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du gaz carbonique, un jet d'eau.

Dangers d'incendie ou d'explosion inhabituels : non indiqués.

Équipement particulier de lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome pour les zones fermées.



Section 6 - Mesures en cas de rejet accidentel

Procédure en cas de rejet ou d'écoulement de produit : Recueillir le produit échappé. Arrêter l'écoulement afin d'éviter le rejet dans les égouts ou les eaux de surface. Epandre du sable, de la terre ou un absorbant adapté sur la zone contaminée. Transférer le produit dans un récipient fermé.

Exigences réglementaires : Suivre la réglementation OSHA applicable (29 CFR 1910.120).

Section 7 - Manutention et entreposage

Entreposer le produit dans des récipients fermés à l'abri des sources de chaleur et des flammes nues. Ne pas entreposer avec des agents oxydants. Non destiné à un usage interne. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Section 8 - Contrôle de l'exposition / protection personnelle

Voies respiratoires : Aucune protection dans les conditions normales. Porter un appareil respiratoire autonome agréé par NIOSH en cas d'exposition aux brouillards ou à la vapeur de produit chauffé.

Ventilation : Une ventilation mécanique (générale) est satisfaisante. Assurer une ventilation suffisante pour éviter de dépasser les limites d'exposition recommandées.

Mains : Utiliser au besoin des gants imperméables à l'huile afin d'éviter un contact prolongé ou répété de la peau avec le produit.

Yeux : Porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial lorsqu'un contact avec les yeux est possible.

Généralités : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Laver abondamment après manipulation.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect et odeur : couleur verte, légère odeur de soufre
Température d'ébullition : non déterminée
Densité (H₂O = 1) : ~ 0,90
Pression de vapeur (mm de Hg) : non déterminée
Densité de vapeur (air = 1) : non déterminée
Etat physique : liquide
Solubilité dans l'eau : insoluble
Vitesse d'évaporation (acétate de butyle = 1) : < 1

Section 10 - Stabilité chimique et réactivité

Produits de décomposition dangereux : sulfure d'hydrogène, oxydes de carbone, phosphore et soufre.
Polymérisation dangereuse : Impossible.
Stabilité : stable.
Incompatibilité : Eviter le contact avec de puissants agents oxydants, tels que le chlore liquide, l'oxygène concentré, l'hypochlorite de sodium, etc.

Section 11- Informations de toxicologie

Ce produit est un mélange dont la toxicologie n'a pas été testée. Une concentration maximale autorisée de 5 mg/m³ est suggérée pour le brouillard d'huile.

Section 12 - Informations relatives à l'environnement

Non disponibles.

Section 13 – Informations sur la mise au rebut

Le produit doit être mis au rebut conformément à la réglementation locale, étatique et fédérale. Utiliser les services d'un établissement de mise au rebut d'huile usée, utiliser des lieux de décharge réglementés ou incinérer le produit dans une structure agréée. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas couper, chauffer ni souder sur ou à proximité des récipients vides.

Section 14 - Informations relatives au transport

Non réglementé par US DOT, IMO ni ICAO.

Section 15 - Information réglementaire

Tous les composants de ce produit sont listés sur l'inventaire TSCA.
 Ce produit ne contient pas de produit chimique à signaler selon SARA Titre 3 Section 313 (40 CRF 372).
 Ce produit n'est pas considéré comme un produit contrôlé selon les critères de la réglementation canadienne sur les produits contrôlés.

Section 16 - Informations supplémentaires

Ces informations sont fournies sans autre garantie, exprimée ou implicite, que leur précision à la connaissance de Dynabrade, Inc. Dynabrade, Inc. décline toute responsabilité quant à l'usage ou à la référence à ces données.
 Il convient de signaler que l'identité chimique de certains ou de tous les ingrédients qui peuvent ou non être listés ici représente des informations commerciales confidentielles et est protégée par 29 CRF 1910.1200 et plusieurs lois étatiques relatives au droit à l'information.